

CONSEIL MUNICIPAL
21 AVRIL 2026 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Annie COMPAGNONI, Adeline GUINCHARD, Christelle MOREL, Martine PERROT,
Messieurs Christian CHAMPOD, Anthony GUINCHARD, Jérôme JOLY, Mathieu PERROT, Sylvain RAMEL, Alain TRONCIN.

Excusée : Aude CHOIGNARD

Secrétaire de séance : Christelle MOREL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026
- Vote du CFU
- Affectation du résultat
- Vote des budgets primitifs communal et forêt
- Vote des taxes
- Devis
- Subvention coopérative scolaire
- Demande de subventions
- Désignation des Délégués auprès du CNAS
- Cartes jeunes
- Restauration de milieux humides
- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour relatifs à un devis d'une part et à une modification de la délibération prise en mars sur les délégations au Maire accordées par le Conseil Municipal.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

**Vote du Compte Financier Unique 2025 budget commune et budget communal –
Affectation du résultat.**

Madame Le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU), se substituant au compte administratif et au compte de gestion, met en évidence les informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Présentation des CFU.

COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2025	46 380.40 €	237 939.86 €
Dépenses 2025	195 263.35 €	107 299.12 €
	-----	-----
Total	- 148 882.95 €	130 640.74 €
Report excédent N-1		46 093.99 €
Report déficit N-1	- 30 868.24 €	
Résultat après reports	- 179 751.19 €	176 734.73 €
Affectation du résultat :	176 734.73 € (dont 0 € RAR)	
Résultat reporté R002 (Résultat de fonctionnement)	- €	

FORET

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2025	74 071.97 €	104 497.20 €
Dépenses 2025	34 185.39 €	136 003.89 €
	-----	-----
Total	39 886.58 €	- 31 506.69 €
Report excédent N-1		563 776.09 €
Report déficit N-1	- 50 571.97 €	
Résultat après reports	- 10 685.39 €	532 269.40 €
Reste à réaliser	- 21 454.61 €	
Affectation du résultat : Proposition d'affectation au 1068	32 140.00 € (dont 21 454.61 € RAR)	
Résultat reporté R002	500 129.40 €	

Suite à cette présentation, Martine PERROT se retire afin que les membres du conseil municipal procèdent au vote.

Annie COMPAGNONI, Présidente, demande si ces comptes suscitent des remarques ou précisions complémentaires.

Ces comptes ne faisant l'objet d'aucune observation, Annie COMPAGNONI invite les conseillers à procéder au vote. Après avoir pris connaissance des CFU, les Membres du Conseil approuvent, à l'unanimité :

- le CFU 2025 de la commune
- le CFU 2025 de la forêt
- l'affectation des résultats 2025

Vote des budgets communal, forêt,

Madame le Maire présente les deux budgets pour 2026, à savoir :

le budget communal
le budget forêt

Elle rappelle que ceux-ci sont scindés en deux parties : Dépenses et Recettes pour les postes respectifs «Fonctionnement» et «Investissement». Les divers documents ont été remis aux participants.

Madame le Maire fait une présentation de ces budgets en indiquant, pour chaque poste, ce qui avait été prévu pour 2025, ce qui a été réalisé et les propositions 2026 soumises à l'approbation du Conseil.

Au cours de cette présentation, Madame le Maire donne les informations complémentaires en tant que besoin et répond à toutes les questions que peuvent susciter ces projets de budget

Décisions :

BUDGET COMMUNAL :	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	128 320,00 €	173 698.00 €
Investissements :	219 501.19 €	219 505.19 €

Madame le Maire soumet au vote le budget communal primitif. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

BUDGET FORET :	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	150 400.00 €	582 129.40 €
Investissements :	83 140.00 €	83 140.00 €
Excédent		431 729.40 €

Madame le Maire soumet au vote le budget forêt primitif. Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 et reconnaît un excédent de fonctionnement de 431 729.40 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- Vote des taxes

Madame le Maire rappelle les taux de l'année précédente.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 :

- Taxe habitation 7.72 %
- Taxe foncière (bâti) 21.83 %
- Taxe foncière (non bâti) 5.70 %

- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Délibération délégations au Maire

Suite à la délibération prise le 20 mars 2026, relative aux délégations au Maire par le Conseil Municipal, il avait été prévu l'encaissement des chèques.

Or, cette délégation ne relève pas de la compétence du Maire mais uniquement de celle du Service de Gestion Comptable.

En conséquence, une nouvelle délibération doit être prise pour supprimer cette délégation. Accord du Conseil à l'unanimité.

Devis

Il est proposé l'acquisition d'un nettoyeur haute pression eau froide thermique.

Madame le Maire propose deux devis :

Roques et Lecoer pour un montant de 1 154.17 € H.T.

L'EURL LAVAGE CHIMIE 25, pour un montant de 1 959 € H.T.

Après comparaison des matériels, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'EURL LAVAGE CHIMIE 25 pour un montant H.T de 1 959 €.

Il est rappelé que ce matériel est pris en charge à 50 % avec Champlive.

Subvention coopérative scolaire

La commune contribue financièrement, comme les communes de Champlive et Glamondans, aux séances de piscine. Pour l'année scolaire 2025/2026, le montant s'élève à 1 350 €, les frais de transports étant pris en charge par la CCDB.

D'autre part, les communes offrent également un livre pour les enfants pour les fêtes de fin d'année, à hauteur de 200 € chacune.

A ce titre, la facture 2024 n'ayant pas été transmise en son temps, il est demandé de régler les factures 2024 et 2025 pour un montant de 400 €.

En conséquence, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 900 € à la coopérative scolaire correspondant au règlement des séances de piscine de l'année scolaire 2025/2026 pour un montant de 500 € et au règlement des factures des livres pour 2024 et 2025, pour un montant de 400 €

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour le versement de la subvention à la coopérative scolaire.

Demandes de subvention

Madame le Maire fait part de demandes de subvention.

Après avoir pris connaissance des demandes, le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer, au titre de 2026, une subvention de :

- 100 € au Souvenir Français
- 100 € à l'amicale des Maires-Un coeur Ukraine
- 100 € à l'amicale des donneurs de sang
- 200 € à Onco Doubs
- 100 € à la Clique du Plateau
- 100 € à l'Association des Anciens Combattants
- 100 € au club du 3^{ème} âge
- 150 € à l'AFM Téléthon

Désignation de délégués CNAS

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) demande de procéder à la désignation de deux délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité, un délégué représentant les Elus et un délégué représentant les agents.

Elle précise que ces deux délégués servent d'intermédiaire entre le CNAS et la collectivité.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Jérôme JOLY, Délégué représentant les Elus,
- Marion STERLE BEGUIN, Déléguée représentant les Agents

Attribution cartes jeunes

Il est du ressort du Conseil Municipal de gérer l'attribution des cartes jeunes pour les 0 à 30 ans.

Cette année, près de 64 ayants droits ont été recensés. Madame le Maire précise que pour 2025/2026, 33 personnes ont bénéficié de cet avantage.

Madame le Maire propose les différentes formules.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer la carte jeune à un prix réduit, soit 3 € à charge des bénéficiaires, 6 € étant à la charge de la commune.

Restauration de milieux humides

Madame le Maire indique qu'elle a été sollicitée par Alice HEINITZ de l'EPAGE Doubs Dessoubre pour réfléchir autour du milieu humide d'environ 6ha dans le Suchau et envisager un reméandrage du cours d'eau comme il était avant 1980 pour restaurer les échanges hydrauliques entre le milieu humide et le cours d'eau et ainsi répondre à différents enjeux (hydraulique, inondation, biodiversité).

Pour ce faire, il est proposé de mener une étude hydraulique sur le cours d'eau et le milieu humide pour le restaurer avec le soutien financier de l'agence de l'eau à hauteur de 70 % et 30 % assumés par l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Deux diagnostics ont été réalisés.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la restauration du milieu humide dans le Suchau mais préférerait une intervention sur l'étang de la chasse.

La demande sera transmise à Mme HEINITZ.

- **Informations diverses**

- **Questions diverses**

- **Opération brioches**

L'opération brioches se déroulera du lundi 14 au samedi 20 septembre 2026

- **Projet réfection chemin ruraux**

Une rencontre avec un technicien ONF se tiendra le mercredi 6 mai 2026 à 16 h 00 à la mairie pour évoquer les éventuelles subventions pour la réfection des chemins ruraux touchant le domaine forestier.

Seront également conviés les Membres de la Commission Bois.

- **Vente des bois**

Prochaine vente des bois le 26 mai 2026 relative à la vente de bois sur pied en bloc concernant les parcelles 34, 35 et 37.

- **Commission CCID**

Par courrier en date du 9 avril, la Direction Départementale des Finances Publiques a désigné les 12 personnes appelées à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (6 titulaires, 6 suppléants).

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 H 00.